

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 66/469 du 9/04/86 *AKOUM*  
/INTERFPPS-DGFP- DGPCE. *SW*  
portant titularisation et nomination au  
titre de l'année 1985, des Secrétaires des  
Affaires Etrangères Stagiaires, des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I, du Personnel  
Diplomatique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE,

( / i s a s :

- DGB *4/11*
- Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;
  - Vu la loi n° 076/84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8/7/79 ;
  - Vu la loi 15/62 du 3/2/62, portant statut général des fonctionnaires ;
  - Vu le décret n° 61/443/FP du 27/6/61, portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
  - Vu le décret n° 62/430/FP du 9/5/62, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
  - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
  - Vu le décret n° 62/497/FP du 5/7/62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des Fonctionnaires ;
  - Vu le décret n° 62/498/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I
- DCF *7*
- Vu le décret n° 65/470 du 25/6/65 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
  - Vu le décret n° 74/470 du 31/12/74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/496/FP du 5/7/62, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
  - Vu le décret n° 84/856 du 8/8/84 portant nomination du Premier Ministre ;
  - Vu le décret n° 85/423 du 1/12/85 portant nomination des Membres des Membres du Gouvernement ;
  - Vu le décret n° 85/434 du 17.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - Vu le décret n° 85/260 du 5/3/85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
  - Vu les procès verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie le 16/10/85 à Brazzaville ;

D E C R E T E :

.../...

*Mou*

ARTICLE 1ER : Les Secrétaires des Affaires Etrangères Stagiaires /des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au titre de l'année 1985 /<sup>aux échelons</sup> ci-après, de leur grade A.C.C. néant.

AU 2 EME ECHELON, indice 890

- M : MAGANGA-BOUMBA (P/C du 12/11/85) MAEC

AU 1ER ECHELON, indice 790

- MM : AHONGA (Gatien) (P/C du 6/1/85) MAEC Brazzaville
- BANGAS I (Jacques) (P/C du 13/4/85) MAEC Brazzaville
- BASSINGA (Anselme) (P/C du 6/6/85) MAEC Brazzaville
- EPENY-OBONDZO (P/C du 13/2/85) PRESIDENCE Brazzaville
- Mlle-FELIX-TCHICAYA (Aleth) J.C. (P/C du 2/1/85)
- MM -LELO Alfred Jean Aimé (P/C du 12/4/85) MAEC Brazzaville
- MPAS I Joseph (P/C du 3/2/85) MAEC Brazzaville
- NDAKI Fidèle (P/C du 11/1/85) MAEC Brazzaville
- Mme: NGANGA née BATAMIO Christine (P/C du 6/1/85) MAEC Brazzaville
- M: NGOMATSE-TSE Hervé (P/C du 13/1/85) U.N.E.A.C. Brazzaville
- Mlle NKILI Pierrette (P/C du 29/11/85) MAEC Brazzaville

ARTICLE 2: Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 9 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

SGAEC .....	2	CAB/MAEC .....	2
DGB .....	2	DCF .....	2
DGFP/DGPE .....	3	B.STAT.DGFP.....	2
PRESIDENCE; ;.....	2	INTERESSES .....	24
DOSSIERS.....	36	SGG/BC.....	2